



171287 - Un aveugle peut correctement diriger la prière sans aucun e réprobation

question

Est il permis à un aveugle ayant maîtrisé le Coran de diriger la prière pour un groupe de prieurs?
J'espère recevoir une réponse étayée par des arguments extraits du livre et de la Sunna.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les jurisconsultes(Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) sont tous d'avis qu'il est correct de prier derrière un imam aveugle; qu'il ait une parfaite maîtrise du Coran ou pas. Toutefois, certains jurisconsultes le réprouvent. Ce qui est juste est que le fait n'est pas réprouvé. Atteste l'exactitude de la direction de la prière par un aveugle ce hadith cité par Abou Daoud et rapporté par anas (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle.» Le hadith est jugé authentique par al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « s'agissant de l'aveugle, nous ne sachions pas que son aptitude à diriger la prière fasse l'objet d'une divergence de vues, à l'exception de ce qui a été rapporté par Anas qui aurait dit: **pourquoi avoir besoin de lui?** Ibn Abbas aurait dit: comment leur diriger la prière alors que ce sont eux qui m'oriente vers la direction de LaMecque. Ce qui est juste , c'est qu'Ibn Abbas, Outban ibn Malik et Djabirdirigeaient la prière après être devenus aveugles. Anas dit: **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle selon Abou Daoud.** Extrait d'al-Moughni,3/13).

On lit dans l'encyclopédie juridique (6/42): **Il n' y a aucune divergence de vue au sein des**



jurisconsultes à propos de l'aptitude de l'aveugle et du sourd à diriger la prière car la cécité et la surdit  n'affectent ni les rites constitutifs de la pri re ni ses conditions de validit . Cependant, les Hanafites et les Hanbalites d clarent nettement leur r probation de la direction de la pri re par un aveugle. Les malikites   leur tour donnent clairement leur pr f rence   la direction de la pri re par un voyant en pr sence d'un aveugle ayant le m me m rite, le premier  tant plus   m me de se prot ger contre les salet s. Les Chaf ites disent que l'aveugle et le voyant sont pareils , chacun pouvant relativement avoir plus de m rite que l'autre; l'aveugle a l'avantage de ne pas percevoir les facteurs de distraction. De ce fait , il est plus r v rencieux. Le voyant peut voir les sources de salet  et il est plus   m me de les  viter. Ceci n'est valable que si l'aveugle ne fait pas preuve d'indiff rence comportementale. S'il ne se soucie pas de se d barrasser des salet s ou affiche une n gligence vestimentaire, alors le voyant l'emporte sur lui.

Ce qui est juste, c'est que l'aveugle est apte   diriger la pri re, sans aucune r probation, compte tenu de ce qui a  t  dit   propos de l'int rim du Proph te (B n diction et salut soient sur lui) assur  par Ibn Maktoum, un malvoyant. Si la direction de la pri re par ce dernier  tait r prouv e , il ne l'aurait pas d sign ; il aurait choisi un autre.

San'aani (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde) dit: **Ce hadith prouve la validit  de la direction de la pri re par un aveugle sans aucune r probation.** Extrait de Souboul as-Salam, 1/383.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde) dit: **Ce qui est juste selon mes condisciples est que l'aveugle et le voyant sont pareils comme Chaffi l'a pr cis . Ils sont tous d'accord que la direction de la pri re par un aveugle au profit d'un groupe de voyant ne fait l'objet d'aucune r probation.** Extrait de charh al-Mouhaddhab,4/181.

Cheikh Abdoullah al-Fawzan (Puisse Allah le pr server) dit: « Ibn al-Moudhir dit: «la direction de la pri re par un aveugle est comme sa direction par un voyant. Rien ne les diff rencie, les deux pratiques  tant r gies par la parole du Proph te (B n diction et salut soient sur lui): **Doit diriger la pri re pour un groupe celui d'entre eux qui ma trise mieux la r citation du livre d'Allah. Aussi, celui qui a la meilleure r citation m rite-t- il mieux que les autres de servir d'imam.** Extrait de Minah al-Allaam charh boulough al-maram,3/262.



Allah le sait mieux.